

SORTIR DE L'ENDETTEMENT



La problématique de l'endettement en Belgique est énorme. En 2019, la Centrale des Crédits aux Particuliers recense jusqu'à 336 691 débiteurs ayant des arriérés de paiement connus par la Centrale. Par rapport au reste de la population, les personnes en situation de pauvreté courent un risque beaucoup plus grand de s'endetter. En Belgique, 1 habitant sur 6 a un revenu inférieur au seuil de pauvreté européen, alors que le coût de la vie quotidienne est en constante augmentation. Un revenu insuffisant entraîne rapidement des arriérés de paiement pour ces personnes.

Le thème de l'endettement est également d'une actualité brûlante. En effet, nous pouvons déjà affirmer avec certitude que, tout comme en 2008 après la crise financière, la crise de Corona va encore aggraver le problème de la dette. La perte massive de revenus et l'augmentation des coûts feront qu'il sera difficile pour les groupes précaires de payer toutes leurs factures. Lorsque les gens s'enfoncent tellement dans l'endettement qu'il est devenu impossible de rembourser leurs dettes dans un délai raisonnable, ils peuvent faire appel à un règlement collectif de dettes (RCD) en dernier recours. Il ne s'agit plus d'un problème de paiement temporaire, mais d'un surendettement structurel. Pour que ces personnes puissent, elles aussi, prendre un nouveau départ, le système du règlement collectif de dettes a été créé. Cette procédure judiciaire donne aux gens la possibilité de rembourser leurs dettes autant que possible tout en continuant à vivre dignement.

Toutefois, cette procédure présente des lacunes importantes. Au cours de plusieurs consultations, nous avons réuni des personnes en situation de pauvreté pour identifier ces problèmes et nous avons cherché ensemble des solutions. En effet, il est crucial que leurs voix aient également leur place dans ce débat. Ce n'est qu'en les impliquant que nous pouvons parvenir à un RCD qui réussisse effectivement à concilier la poursuite du remboursement des dettes et un nouveau départ et une existence digne pour la personne endettée. Nous avons rassemblé tous ces témoignages et recommandations dans un rapport et c'est ce travail que nous souhaitons présenter au grand public le 15 septembre.

Lors de cette conférence, nous voulons examiner plus avant comment cette procédure peut être améliorée. Nous nous concentrerons sur deux thèmes qui ont été mis en avant comme "traitement prioritaire" par les personnes en situation de pauvreté lors des consultations, à savoir le pécule et la relation souvent problématique avec le médiateur de dettes. Le pécule est souvent si faible et si peu adapté qu'il est impossible de garantir une existence digne. La dignité humaine est également compromise car de nombreux demandeurs ont une relation très difficile avec leur médiateur de dettes. Les gens disent qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'informations, qu'ils ne sont pas considérés comme une partie impliquée dans la procédure et qu'ils ne sont pas entendus lorsque des choix importants doivent être faits. De nombreux médiateurs de dettes sont difficiles à joindre et n'ont que peu de compréhension de la situation difficile dans laquelle se trouve le demandeur.

Les témoignages des personnes en situation de pauvreté seront au centre de la conférence, mais nous laisserons également la parole à des professionnels, qui réfléchiront chacun avec nous sur la base de leur propre expertise et proposeront des solutions possibles. Nous espérons que cela pourra être le début d'un nouveau dialogue dans lequel les recommandations des personnes en situation de pauvreté seront le moteur et la source d'inspiration pour un règlement collectif de dettes plus humain.